

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Lapierre

<https://www.cadre21.org/membres/b03ca9f49c4af995e234a5ae>

Date d'obtention : 2023-11-21 11:19:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Travaille à la chaîne. Nous rencontrons le premier élève qui vient nous voir concernant une situation problématique et ainsi nous déclenchons le protocole sexto. À la suite de cette première rencontre, nous établissons une liste de toutes les personnes impliquées et l'ampleur de la situation. À chaque rencontre d'élève, nous réévaluons la situation et ainsi réévaluons la suite des étapes à suivre et des personnes concernées (en se référant au protocole sexto). Il est important de déterminer si c'est un cas de d'acte impulsif ou au contraire un cas d'acte malveillant. Dans un cas d'acte impulsif (80% des cas), le policier rencontrera quand même le jeune pour faire un travail de prévention et d'informations. En cas d'acte malveillant une enquête sera déclenché par le DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Jugement de l'intervenant, respect, protocole, collaboration, le rôle de chacun et rapidité d'intervention. Je retiens qu'il est important d'agir rapidement et de saisir le téléphone pour arrêter le plus rapidement la propagande des images. Que nous devons protéger l'intégrité des jeunes et ne jamais regarder les photos. Que lorsque le lien de confiance est établi entre le jeune et l'intervenant, le jeune aura assez confiance envers l'adulte pour revenir le voir en cas de problématique. Si il s'agit d'élèves mineurs impliqués de notre école nous pourrons intervenir en suivant le protocole sexto. Dès que le jeune atteint 18 ans, nous devons immédiatement référer vers le policier. Même principe si il s'agit de demandes du parents, nous référons aux policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que si nous respectons le protocole sexto à la lettre chaque étape est facilement explicable et justifiable. Au contraire, je crois que nous gagnons en assurance si nous sommes certains que nous suivons les démarches à suivre.

Je crois que plus que nous serons en pleine connaissance du protocole sexto, il sera plus facile de bien l'expliquer et le mettre en application et de donner les bonnes références en cas de besoin.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

